

Périgueux, le 15 octobre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Installation du Comité local de cohésion des territoires

Le préfet de la Dordogne a présidé aujourd'hui la réunion d'installation du Comité local de cohésion des territoires.

Ce comité est une émanation territoriale de **l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires**. Cette Agence nationale facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...

Elle prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.

Son mode d'intervention :

- **L'Agence propose du soutien en ingénierie de projet** : mise à disposition d'experts de haut niveau pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux.
- **L'Agence appuie les collectivités locales pour les aider à faire émerger et à piloter leurs projets** par le biais des Fabriques prospectives.
- **L'Agence propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique** (montage, instruction, financement de projets...).
- **L'Agence définit et pilote des programmes d'appui nationaux** tels que Action coeur de ville, France services ou Petites villes de demain.

**Le préfet est le délégué territorial de l'Agence. A ce titre, il est l'interlocuteur des élus qui souhaitent solliciter l'appui de l'ANCT sur un projet.** Il mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'Etat, des opérateurs (Anah, Anru, Ademe ou Cerema) et des acteurs volontaires pour participer au projet (agence technique départementale, EPA, EPF, agence d'urbanisme...).

**Le préfet est assisté dans ses travaux par le comité local de cohésion des territoires qui bénéficie d'une représentation diversifiée et équilibrée** puisqu'il comprend, outre les services de l'Etat et ses établissements publics, des représentants des collectivités territoriales et des opérateurs intervenant dans le champ de l'ingénierie au profit des collectivités et de leurs groupements. Le comité local a un rôle d'orientation des travaux de l'Agence dans le département, à partir des orientations nationales. Il identifie et coordonne les ressources en ingénierie mobilisables localement afin de les rendre complémentaires au bénéfice du projet et du développement du territoire.

